

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6057

commission principale : développement économique et grands projets

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

objet : **Convention avec l'association Lyon Infocité pour l'animation des acteurs de la nouvelle économie de l'agglomération lyonnaise - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté en date du 25 mai 1998, la Communauté urbaine a approuvé un plan d'actions visant à favoriser le développement économique par le soutien à la recherche et à l'innovation, appelé plan technopole.

Dans le cadre du plan technopole, la Communauté urbaine a manifesté sa volonté de favoriser l'émergence d'un pôle de référence dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ces technologies de l'information et de la communication se situent aujourd'hui au cœur des enjeux du développement économique. Moteurs de la nouvelle économie, elles ont également un impact dans tous les secteurs d'activités.

1 - Contexte

Par délibération du conseil de Communauté en date du 8 juillet 1999, la Communauté urbaine a apporté un soutien à l'association Lyon Infocité, composée d'entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication, de représentants de collectivités locales et de la CCI de Lyon. L'aide communautaire de 200 000 F en 1999 et 100 000 F en 2000 a permis de mobiliser les acteurs de la nouvelle économie et d'engager des initiatives collectives à trois niveaux :

- la veille et la diffusion de l'information qui passe par l'organisation des traboules de l'information, réunions d'informations thématiques ouvertes aux entreprises et représentants des collectivités ainsi que la rédaction de revues de presse électroniques,

- la participation à l'organisation d'événements comme les NOVALINC, rencontre des acteurs du net le 2° mardi de chaque mois rassemblant de nombreux porteurs de projets, des investisseurs ou Capital Link, rencontre régionale des capitaux risqués et des porteurs de projets,

- la mobilisation des entreprises, notamment du secteur du jeu avec l'animation de LyonGame, groupe de travail réunissant les entreprises des loisirs interactifs de la région lyonnaise.

Cet engagement de la Communauté urbaine au cours des deux dernières années a permis le développement de l'association avec le recrutement d'un permanent à temps plein et la croissance du nombre des adhérents passant de 40, début 1999 à 140 (novembre 2000). Lyon Infocité est devenu un promoteur important d'initiatives pour le soutien du secteur des TIC dans l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, Lyon Infocité, par ses actions auprès des médias nationaux et internationaux a contribué à donner de Lyon, une image d'agglomération dynamique dans le domaine des TIC.

2 - Programme d'actions

A travers sa politique de renforcement des infrastructures de communication, ses actions en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication dans l'agglomération, et sa stratégie d'appropriation des nouvelles technologies par le plus grand nombre, l'agglomération lyonnaise se positionne comme une grande place tertiaire numérique et un pôle d'innovation par les usages.

Il est proposé d'approfondir les actions engagées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication avec l'association Lyon Infocité, qui constitue un lien fort avec le tissu économique et un outil d'animation important pour la mise en œuvre du plan technopole.

Cette présente convention doit permettre de soutenir l'effort de développement avec les missions suivantes :

- l'animation globale de la filière par :

- . des actions de sensibilisation en direction des établissements supérieurs sur la promotion de l'entrepreneuriat avec l'EM Lyon pour attirer vers le secteur des TIC de futurs créateurs ou de futurs recrutés,

- . structurer et développer l'animation des acteurs des TIC et de l'industrie du jeu vidéo, l'ambition étant de contribuer à faire de l'agglomération lyonnaise un pôle européen des loisirs interactifs,

- . intensifier l'appui à la recherche de financements, notamment par le renforcement de manifestations comme Capital Link,

- . rechercher et mettre en place avec les acteurs privés et publics, dont la Communauté urbaine, des solutions aux problématiques des entreprises de ce secteur notamment pour l'immobilier,

- . d'une manière générale, poursuivre l'organisation des NOVALINC et des actions de communication qui contribuent à la visibilité du secteur au niveau national et international : la lettre Informalic, la fête de l'internet 2001 en direction des entreprises... ;

- l'organisation d'actions de développement spécifiques :

- . en liaison avec les initiatives de la Communauté urbaine, de la CCI de Lyon, de l'Agence du numérique et du pôle productique Rhône-Alpes, favoriser la diffusion des technologies de l'information auprès des secteurs traditionnels : aider à la réalisation d'un annuaire de l'offre, actions de sensibilisation des PME aux enjeux des TIC...,

- . mise en place d'une action spécifique sur l'accompagnement des porteurs de projets sur des aspects anté-crédation, création, financement..., notamment par un réseau de parrainage (faire réagir les acteurs en fonction de leurs compétences),

- . accompagner le développement des entreprises au niveau international notamment par des actions groupées sur quelques salons ciblés comme E3, CEBIT, MILIA.

3 - Financement

La communauté urbaine de Lyon s'engage à soutenir l'action de Lyon Infocité dans le cadre d'une convention bisannuelle.

La Communauté urbaine apporte une participation financière annuelle, sous forme d'une subvention forfaitaire et non révisable de 400 000 F, pour la réalisation des actions retenues dans le programme décrit en annexe de la convention, sur un budget prévisionnel global évalué à 900 000 F pour 2001 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 mai 1998 et 8 juillet 1999 ;

Où l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la convention qui liera pour deux ans, en 2001 et 2002, la Communauté urbaine à l'association Lyon Infocité,

b) - le versement d'une subvention de 400 000 F en 2001 et 2002, à cette association.

2° - La dépense résultant de l'opération sera prélevée sur le budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - crédits à inscrire - section de fonctionnement - compte 657 480 - fonction 090 pour 400 000 F et pour le budget primitif - exercice 2002 - crédits à inscrire pour 400 000 F.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,